

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE S. M. LE ROI
PAR LA

SOCIÉTÉ ROYALE
DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE

ET SUBSIDIÉE PAR LE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE

UITGEGEVEN
ONDER DE HOGE BESCHERMING
VAN Z. M. DE KONING
DOOR HET
KONINKLIJK BELGISCH
GENOOTSCHAP VOOR NUMISMATIEK
EN MET DE STEUN VAN HET
MINISTERIE VAN NATIONALE OPVOEDING
EN CULTUUR

DIRECTEURS :

PAUL NASTER, ÉMILE BROUETTE,
JEAN JADOT, TONY HACKENS

CXVI - 1970

MÉLANGES MARCEL HOC

BRUXELLES

BRUSSEL

KARSHA ET SHEQEL DANS LES DOCUMENTS ARAMÉENS D'ÉLÉPHANTINE

(v^e siècle avant J.-C.)

Au début de ce siècle, des fouilleurs mirent au jour dans la partie sud de l'île d'Éléphantine, située à 150 m. d'Assouan, à la frontière méridionale de l'Égypte, un nombre assez considérable de papyrus. Ceux-ci portent des textes araméens et constituent un ensemble de documents relatifs à la vie d'une communauté juive établie à cet endroit sous régime perse. Ces Juifs, dont la fonction principale était de contribuer au maintien de l'ordre et à la sauvegarde de la sécurité à la frontière, y vivaient en société normalement organisée, non seulement sur le plan militaire, mais aussi sur le plan administratif, économique, religieux et familial. Les documents qu'ils nous ont laissés sont en général d'ordre juridique et économique. On y trouve p. ex. des contrats de mariage, des actes de vente, des conventions commerciales, des reconnaissances de propriété, des actes de donation, des fragments législatifs. Il est évident que souvent, très souvent les auteurs de ces documents ont dû exprimer des valeurs : importance d'une dot, prix de vente ou d'achat, frais pour certains travaux, montant d'un emprunt, estimation d'un bien immobilier. Ces valeurs sont exprimées en quantités d'argent (*ksp*, כסף) marquées par des unités qui sont le talent (*knkr* ou *kkr*, כנכר ou ככר), la mine (*mn*, מן), le *karsha* (*krš*, כרש), le *sheqel* (*šql*, שקל), le quart de *sheqel* (*r*, ר) et le *khaler* (*hkr*, חלר) (1). Les plus fréquemment

(1) Les publications de textes d'Éléphantine et concernant ces textes sont très nombreuses. Nous limitons nos références aux suivantes : A. COWLEY, *Aramaic Papyri of the Fifth Century B.C.*, Oxford, 1923 ; E. G. KRAELING, *The Brooklyn Museum Aramaic Papyri. New Documents of the Fifth Century*

cités sont le *karsha* et ses subdivisions. Les commentateurs les ont en général considérés comme des monnaies ⁽²⁾ et ont même traduit *ksp*, non comme argent, en tant que métal, mais en tant que monnaie, argent monnayé ⁽³⁾.

Une traduction analogue de *karsha* et de *sheqel* a été donnée à propos de relevés de paiement d'ouvriers découverts à un autre endroit de l'empire achéménide, à Persépolis, et datant également du v^e siècle avant J.-C., plus précisément de 490 environ à 460 ⁽⁴⁾. En ce qui concerne ces textes élamites de Persépolis, la comparaison avec les documents d'Éléphantine a été invoquée ⁽⁵⁾ pour faire admettre cette interprétation de *karsha* et de *sheqel* en tant qu'unités monétaires, pièces de monnaie. Par deux fois, nous avons proposé des arguments visant à démontrer qu'il ne s'agissait encore nullement de monnaies, mais d'unités pondérales : les ouvriers de Persépolis étaient payés en argent pesé ⁽⁶⁾.

Il nous paraît de même que les Juifs d'Éléphantine n'ont, pendant presque tout le v^e siècle, connu en fait d'argent que le métal pesé et non la monnaie. Pour ne pas retomber dans un cercle vicieux semblable à celui qui vient d'être signalé à propos des commentaires sur les textes de Persépolis, nous puiserons nos arguments exclusivement dans les textes araméens d'Éléphantine.

B.C. from the Jewish Colony at Elephantine, New Haven, 1953 (réimpr. 1969) ; G. R. DRIVER, *Aramaic Documents of the Fifth Century B.C.*, Oxford, 1954, et IDEM, même titre, *Abridged and Revised Edition*, Oxford, 1957. — La meilleure discussion au sujet des rapports entre ces diverses unités se trouve dans COWLEY, p. xxx-xxxI ; les rapports sont les suivants : 1 tal. = 60 mines ; 1 m. = 6 *karsha* ; 1 k. = 10 *sheqel* ; 1 sh. = 4 quarts (r) ; 1 quart = 10 khalurin.

(2) COWLEY, *l. c.* ; DRIVER, *o. c.*, 1954, p. 58 s. v., et 1957, p. 102 s. v. — KRAELING, *o. c.*, p. 56 et ailleurs, mais pas p. 312, 313 s. v.

(3) COWLEY et DRIVER, *l. c.* — KRAELING, *o. c.*, p. 313 s. v., traduit « silver ».

(4) G. G. CAMERON, *Persepolis Treasury Tablets*, Chicago, 1948 (The University of Chicago Oriental Institute Publications, LXV), p. 2, 37 ; G. GOOSSENS, *Artistes et artisans étrangers en Perse sous les Achéménides*, dans *La nouvelle Clio*, I, 1949, p. 43, 44.

(5) CAMERON, *o. c.*, p. 37.

(6) P. NASTER, *Les textes économiques de Persépolis*, dans *Bull. de la Soc. franç. de Num.*, 9^e année, 6, 1954, p. 282, et *Were the Labourers of Persepolis paid by Means of Coined Money?*, dans *Ancient Society*, I, 1970, p. 129-134. Une seule voix concordante : D. SCHLUMBERGER, *L'argent grec dans l'empire achéménide*, Paris, 1953, p. 13, n. 4.

a. L'étalon pondéral n'est pas toujours le même : 1) dans beaucoup de cas aucune spécification n'en est donnée ; 2) en général, la quantité de métal servant au payement doit être fournie « selon la pierre du roi », c.-à-d. « selon le poids du roi » (7), l'étalon pondéral royal, à comprendre sans doute comme l'étalon officiel de l'empire achéménide, du roi de Perse, bien que l'expression soit déjà ancienne dans la terminologie juive et se rencontre, à propos de l'histoire d'Absalon, dans le 2^e Livre de Samuel (14, 26) ; 3) une fois la pesée de l'argent devait se faire « selon la pierre de Ptah », « selon le poids de Ptah » (8), étalon certainement égyptien, dénommé ainsi d'après le grand dieu de Memphis.

b. L'aloi n'est pas toujours identique : 1) dans de très nombreux cas, il s'agit d'argent pur ou affiné (9) ; 2) fort souvent c'est un alliage, indiqué à raison de 2 quarantièmes par *karsha* ou par décuple [du *sheqel*], ce qui revient au même (10) : nous ignorons quel métal constitue l'élément allié à l'argent à raison de 5 %, mais cela ne peut être que du cuivre, comme dans notre propre manière de nous exprimer qui est tout aussi réticente ; 3) une fois, l'alliage est à raison d'un *sheqel* par décuple (11) c.-à-d. de 10 %. L'argent employé aux échanges et aux paiements est donc soit à 1000 ‰, soit à 950 ‰, soit à 900 ‰.

c. Il est question de la même manière des unités légères, dont seuls le *sheqel* et ses subdivisions représentent un poids qui pourrait de manière pratique être celui d'une monnaie, que des unités lourdes : talent, mine et même *karsha*. Le *karsha* achéménide nous est connu par les fouilles de Persépolis notamment et pèse au moins 83,4 g (12), ce qui est bien moins que le poids de l'as libral romain (*aes grave*), c'est entendu, mais presque le double

(7) *b'zni mlk'*, p. ex. COWLEY, n° 5, l. 7 ; n° 8, l. 14, 21 ; n° 9, l. 15 ; n° 14, l. 10, etc. ; KRAELING, n° 5, l. 8 et 15 ; n° 8, l. 8 ; n° 9, l. 20.

(8) *b'zni pth*, COWLEY, n° 11, l. 2 et p. 34.

(9) *ksp šrip* ou *k. šrp*, p. ex. COWLEY, n° 5, l. 7 ; KRAELING, n° 9, l. 20.

(10) COWLEY, n° 6, l. 15 ; n° 8, l. 14, 21 ; n° 9, l. 15 ; n° 15, l. 6-7 ; KRAELING, n° 3, l. 6 ; n° 4, l. 15 ; n° 8, l. 8.

(11) COWLEY, n° 11, l. 2.

(12) E. F. SCHMIDT, *Persopolis*. II, Chicago, 1957 (The Univ. of Chic. Or. Inst. Publ., LXIX), p. 106. Les chiffres donnés doivent être considérés comme un minimum, parce que la surface de la pierre des divers poids réels retrouvés à Persépolis est chaque fois légèrement endommagée.

des monnaies les plus lourdes produites par des Grecs au ^v^e siècle : les tétradrachmes attiques ou syracusains. Si le poids du *karsha* judéo-égyptien, d'« étalon royal », est le même que celui de Persépolis, ce qui est probable, cette unité ne peut raisonnablement, à cette époque, représenter une monnaie ⁽¹³⁾. Il est exact que « talent », « mine » et « *karsha* » pourraient n'être que des unités de compte pour totaliser des sommes de monnaies réelles, comme c'était le cas du « talent » et de la « mine » en pays grec ou de la « livre » et du « marc » en Europe occidentale au moyen âge et aux temps modernes. — La division du *sheqel*, en tant que monnaie, en quarts et en quarantièmes serait d'autre part isolée dans l'histoire des numéraires les plus anciens.

Si les arguments tirés du point *c* ci-dessus manquent peut-être de force persuasive, il nous semble que les points *a* et *b* en recèlent davantage. Dans un pays sans monnaie propre à ce moment, l'Égypte, les membres de la colonie juive d'Éléphantine, sans monnaie nationale eux aussi pendant la même période, n'ont pu, sans autre spécification d'espèces, user de monnaies variables à la fois dans leur système pondéral et leur aloi et dont ils auraient connu suffisamment les différences — *a posteriori* exactement décimales — de teneur en fin. Il est entendu que depuis le ^{vi}^e siècle en Ionie et ailleurs dans le monde grec, tout comme en Europe médiévale ou moderne, la manipulation de monnaies d'aloi et de poids différents a été quotidienne, mais l'ambiance économique, avec ses traditions de frappe monétaire dans l'état même comme dans les pays voisins, y était toute autre qu'aux confins méridionaux de l'Égypte.

d. Mais à la fin du siècle, vers 410 peut-être ⁽¹⁴⁾ et de toute manière en 401, on relève un fait nouveau : selon un texte daté de la 4^e année d'Artaxerxès II ⁽¹⁵⁾, il est question d'un paiement de 1 *karsha* 3 *sheqel* en argent de *Jawan*, c.-à-d. en monnaie grecque

(13) Si le poids était le décuple de celui du sigle achéménide de 5,60 g — donc de la monnaie réelle appelée également *sheqel* et bien plus légère que le *sheqel*-poids (5,60 g contre 8,34) — soit 56 g, nous serions un peu plus près de ces réalisations attiques et syracusaines dont il faut pourtant souligner le caractère tout à fait exceptionnel.

(14) COWLEY, *o. c.*, p. 132-133, n° 37.

(15) KRAELING, n° 12, l. 5, et pour la date l. 1 et 10, cf. p. 268 (fin 401, plutôt que 402, le règne ayant commencé en 404).

(« ionienne ») à raison de 6 statères 1 *sheqel*. Si la somme de 13 *sheqel* (1 k. 3 sh.) est égale à 6 stat. 1 sh., le statère grec équivaut à 2 *sheqel*. Un texte de la 5^e année d'Amyrtée (= 400) (16) exprime la somme directement en statères. La monnaie grecque a trouvé son chemin jusqu'au sud de l'Égypte. N'est-il pas évident dès lors que toute la situation antérieure dénote une ignorance de la monnaie et que toutes les transactions se faisaient sur la base de la pesée du métal, étalonné quant à sa pureté de 5 en 5 pour cent (par vingtièmes).

Nous pouvons, d'autre part, nous faire une idée de l'espèce de monnaie grecque qui avait ainsi pénétré jusqu'à Éléphantine pour y opérer cette révolution économique peu avant 400. Le poids de 2 *sheqel* est de $2 \times 8,34$ g au moins, soit au moins 16,70 g. La pièce de monnaie grecque en argent qui puisse être dénommée « statère » et dont le poids se situe assez près de 16,70 g ou plus est le tétradrachme d'étalon attique dont le poids est de 17,20 g. Ni le statère éginétique (12,14 g), ni celui d'étalon corinthien (8,60 g) ne conviennent. Il est évident que, si le statère qui a fait passer les Juifs d'Éléphantine à l'usage de la monnaie est de poids attique, il ne peut s'agir que du tétradrachme athénien, la monnaie la plus internationale de l'époque. Rien de moins étonnant. Les trésors — et ils sont plusieurs — datant du courant ou de la fin du v^e siècle trouvés dans le nord de l'Égypte sont précisément constitués en tout ou en majeure partie de tétradrachmes athéniens (17).

Pour les documents d'Éléphantine comme pour ceux de Persépolis, mais pour des raisons différentes, nous concluons de manière analogue. Pendant la majeure partie du v^e siècle avant notre ère, l'usage de la monnaie (du métal monnayé) n'avait pas encore pénétré auprès des Juifs qui étaient installés dans le sud de l'Égypte. *Karsha*, *sheqel* et les autres termes indiquent tous des unités pondérales et non pas monétaires.

Louvain.

Paul NASTER.

(16) COWLEY, n° 35, l. 4, 7, 9 ; n° 37, l. 12.

(17) S. P. NOE, *A Bibliography of Greek Coin Hoards*, 2^e éd., New York, 1937 (Num. Notes and Monogr., 78), n° 143, 362, 729, 1082, 1178 ; P. NASTER, *Un trésor de tétradrachmes athéniens trouvé à Tell el Maskhouta (Égypte)*, dans *RBN*, 94, 1948, p. 5-14 ; ID. et M. JUNGFLAISCH, *Le trésor de Tell el Maskhouta. Note complémentaire*, dans *RBN*, 95, 1949, p. 124-125.